



Conditions générales de vente SAS L'Escapade

Les conditions générales de vente ont été mises à jour pour la dernière fois le 21/05/2026.

Article 1 : Hébergement

1.1 Description

L'hébergement fourni par la SAS L'Escapade correspond à une partie indépendante d'une maison individuelle. Aucune communication directe n'est possible entre la partie hébergement et les autres parties privées de la maison.

L'hébergement comprend :

- 4 chambres pour une capacité maximale de 10 personnes (2 lits doubles, 2 lits simples et 2 lits superposés) ;
- 1 salon ;
- 2 salles d'eau ;
- 1 toilettes sèches indépendantes ;
- 1 cuisine entièrement équipée ;
- 1 salle de sport ;
- 2 terrasses extérieures.

1.2 Accès et stationnement

L'accès à L'Escapade se fait par voie routière uniquement. Il s'agit d'une voie sans issue, des places de stationnement extérieures sont disponibles au bout de la voie.

1.3 Autorisation d'entrée des propriétaires

Les locataires autorisent les propriétaires à entrer dans le logement si nécessaire, en cas de panne, de réparation, d'accident, de danger ou pour accéder au tableau électrique. Les propriétaires s'engagent à prévenir les locataires avant toute intrusion.

1.4 Procédures d'arrivée et de départ

1.4.1 Location gîte

Il n'y a pas d'horaire d'arrivée imposé, en revanche il est obligatoire de prendre contact avec les propriétaires pour fixer une heure d'arrivée précise.

Le départ doit s'effectuer avant 11 heures et après la réalisation et la signature de l'état des lieux de sortie.

1.4.2 Séjour Jeune et randonnée

L'arrivée se fait à partir de 17h30 le samedi, le départ à 13h le vendredi suivant.

1.5 Accessibilité

L'hébergement n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Article 2 : Utilisation de la salle de sport

2.1 Accès

La salle de sport est en libre accès de 7h à 21h.

2.2 Décharge de responsabilité

Comme indiqué dans nos CGV, la salle de sport est mise à disposition des clients sous leur entière responsabilité.

Chaque utilisateur reconnaît être apte à pratiquer une activité physique et utiliser les équipements conformément à leur destination et aux consignes de sécurité.

Le propriétaire du gîte décline toute responsabilité en cas d'accident, blessure, malaise, perte ou vol d'effets personnels survenant lors de l'utilisation de la salle de sport.

2.3 Consignes de sécurité et d'utilisation

- Chaussures de sport obligatoires
- Serviette obligatoire
- Respecter les charges maximales indiquées ci-dessous

L'Escapade – Lieu-dit Les Gones 15190 Saint-Saturnin

Portable : 06.75.47.43.21 – Adresse mail : bonjour@escapade-cantal.fr

- Nettoyer et ranger le matériel après usage
- Interdit aux enfants non accompagnés
- Signaler tout appareil défectueux
- Arrêter immédiatement en cas de malaise ou douleur ou sensation inhabituelle.
- Ne pas modifier ou déplacer les appareils fixes sans autorisation.
- Ne pas utiliser la salle de sport sous l'influence d'alcool, de drogues ou de médicaments altérant la vigilance.

2.4 Précisions appareils à charges maximales

Rack de musculation :

- Poids maximum de l'utilisateur : 110kg
- Poids maximum de la charge : 175kg

Chaise romaine :

- Poids maximum utilisateur et charge confondus : 130kg

Banc de musculation :

- Poids maximum de l'utilisateur : 110kg
- Poids maximum utilisateur et charge confondus : 210kg

Banc à lombaires :

- Poids maximum utilisateur et charge confondus : 110kg

Vélo d'appartement :

- Poids maximum de l'utilisateur : 130kg

Article 3 : Tarifs

3.1 Location gîte

3.1.1 Tarif hébergement

Les tarifs du gîte sont visibles lors de la réservation sur le site internet www.escapade-cantal.fr.

Ils comprennent :

L'Escapade – Lieu-dit Les Gones 15190 Saint-Saturnin

Portable : 06.75.47.43.21 – Adresse mail : bonjour@escapade-cantal.fr

- Accès exclusif à l'ensemble de l'hébergement et de ses équipements à l'exception du bain nordique ;
- Accueil et réalisation des états de lieux d'entrée et de sortie ;
- Service de ménage.

3.1.2 Taxe de séjour

La taxe de séjour est égale à 5,5% du montant HT de la nuitée par jour et par personne auxquels s'ajoutent une taxe additionnelle de 10% au bénéfice du conseil départemental du Cantal.

Elle s'applique uniquement aux personnes majeures et son montant maximum est de 5,28€ par nuitée et par personne.

3.1.3 Service location de linge

Le tarif de location de linge est de 10€ par personne. Il comprend le linge de bain (grande et petite serviette) et le linge de lit.

Le renouvellement du linge est possible au cours de la location au tarif de 10€ par personne quel que soit le type de linge demandé.

3.2 Séjour Jeûne et randonnée

Le tarif est fixé pour un stage de 7 jours et 6 nuits du samedi 17h30 au vendredi suivant à 13h. Il est composé de l'accompagnement pour un montant fixe de 390€ TTC et du prix de l'hébergement qui dépend de la chambre choisie (le prix des chambres est visible sur le formulaire d'inscription téléchargeable sur le site www.escapade-cantal.fr).

Ce tarif inclus :

- Accompagnement pré-jeûne (descente alimentaire) ;
- Trajets depuis/vers la gare si nécessaire ;
- Accompagnement du jeûne et des randonnées ;
- Trajets vers les départs de certaines randonnées en véhicule 9 places ;
- Jus et bouillons quotidiens ;

L'Escapade – Lieu-dit Les Gones 15190 Saint-Saturnin

Portable : 06.75.47.43.21 – Adresse mail : bonjour@escapade-cantal.fr

- Éveils musculaires ;
- Causeries et ateliers ;
- Accès au bain nordique 5/6 personnes ;
- Une séance de yoga d'une heure réalisée par un professionnel diplômé ;
- Repas de reprise alimentaire ;
- Accompagnement post-jeûne (reprise alimentaire).

Ce tarif ne comprend pas :

- Les soins facultatifs ;
- Les bocs à lavement qui peuvent être achetés sur place ;
- L'option monodiète ;
- La location des draps et serviettes (voir 2.1.3 Service location de linge).

3.3 Location VTT et VTTAE

Les tarifs sont présents sur le site internet www.escapade-cantal.fr, ils comprennent :

- L'utilisation d'un vélo sur une durée définie ;
- Le prêt d'un casque de protection ;
- Une assistance dépannage limitée.

3.4 Location bain nordique

Les tarifs sont présents sur le site internet www.escapade-cantal.fr, ils comprennent :

- L'utilisation d'un bain nordique sur une durée définie ;
- Une formation à l'utilisation du bain ;
- Le prêt de serviettes de bain.

3.5 Accompagnement sportif

Le tarif est établi sur mesure en fonction de la demande du client, il ne peut être inférieur à 20€ par heure.

L'Escapade – Lieu-dit Les Gones 15190 Saint-Saturnin

Portable : 06.75.47.43.21 – Adresse mail : bonjour@escapade-cantal.fr

Les projets à visée compétitive ou de performance ne sont pas acceptés.

Article 4 : Réservations et inscriptions

4.1 Location gîte

Les réservations se font via le site internet www.escapade-cantal.fr en utilisant le module de réservation ou le formulaire de contact. Vous pouvez aussi réserver en appelant L'Escapade au 0675474321.

Toute réservation doit être réglée dans son intégralité avant le début de la location pour être validée.

4.2 Séjour Jeûne et Randonnée

L'inscription à un séjour Jeûne et Randonnée est confirmée après :

- L'envoi de la fiche d'inscription présente sur le site internet www.escapade-cantal.fr ;
- L'envoi d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du jeûne en cas de demande de l'organisateur ;
- L'accord de l'organisateur ;
- Le paiement d'un acompte de 300€ par virement, chèque ou espèces.

4.3 Location VTT et VTTAE

Les demandes de réservation se font obligatoirement en utilisant le formulaire de contact du site internet www.escapade-cantal.fr ou par appel téléphonique au 0675474321.

La réservation est validée par :

- La signature d'un contrat de location ;
- Un dépôt de garantie.

4.4 Location bain nordique

Les réservations sont réservées exclusivement aux locataires du gîte. Elles se font uniquement sur place.

4.5 Accompagnement sportif

Les demandes de réservation se font obligatoirement en utilisant le formulaire de contact du site internet www.escapade-cantal.fr ou par appel téléphonique au 0675474321.

Article 5 : Limite de l'accompagnement séjour Jeûne et randonnée

Les séjours jeûne et randonnée s'adressent à des personnes en bonne santé. L'organisateur ne peut décider à votre place de votre capacité à participer.

En cas de doute, l'organisateur doit demander un certificat ou un avis médical pour accepter ou refuser la participation au séjour.

Toute personne présentant des contre-indications à la pratique du jeûne (inscrites dans le formulaire d'inscription) et choisissant de ne pas les communiquer à l'organisateur s'expose à de graves risques pour sa santé.

Au cas où une telle personne s'inscrirait malgré tout et aurait un accident ou un problème de santé, l'organisateur ne saurait être tenu responsable.

L'organisateur se réserve également le droit d'écourter le séjour d'une personne en cas de découverte d'une contre-indication au jeûne.

Pour la randonnée, les participantes au séjour doivent être capables de marcher minimum 4h par jour avec un dénivelé positif compris entre 200 et 400m.

Aucune autre activité ne sera proposée en cas d'impossibilité de randonner.

Article 6 : Respect de la charte de la FFJR

L'organisateur s'engage à respecter les 19 engagements éthiques de la charte de la FFJR :

I. Les séjours labellisés FFJR sont libres de toute appartenance politique, partisane ou religieuse.

L'Escapade – Lieu-dit Les Gones 15190 Saint-Saturnin

Portable : 06.75.47.43.21 – Adresse mail : bonjour@escapade-cantal.fr

2. La FFJR propose des séjours de jeûne bien-être de type Buchinger (eau, tisanes, bouillons filtrés et jus de fruits et/ou de légumes dilués) de 7 jours ou moins, associés à la marche à pied dans la nature comme activité principale.
3. Les séjours labellisés FFJR s'adressent à des personnes majeures en bonne santé (qui ne nécessitent pas d'une prise en charge médicale). Les Accompagnateurs de Jeûne agréés FFJR s'engagent à recueillir le consentement éclairé par écrit et à s'assurer que l'état de santé de la personne lui permet de jeûner.
4. Tous les séjours labellisés FFJR sont assurés par des Accompagnateurs de Jeûne agréés FFJR permettant un encadrement qualifié aussi bien pour le jeûne que pour la randonnée.
5. Les Accompagnateurs de Jeûne agréés s'engagent à contacter d'urgence le médecin au moindre doute sur l'état de santé d'un jeûneur. La FFJR interdit toute pratique qui pourrait relever de l'exercice illégal de la médecine.
6. Les Accompagnateurs de Jeûne agréés ont la responsabilité de l'ensemble du groupe de jeûneurs pendant toute la période du stage avec obligation de dormir sur place ou au maximum à 10 min du centre.
7. Les Accompagnateurs de Jeûne agréés FFJR partagent des informations concernant le jeûne, l'alimentation et l'hygiène de vie en restant dans le domaine du bien-être, et n'utilisant pas de vocabulaire médical (soigner, thérapeutique, ...).
8. Les Accompagnateurs de Jeûne agréés FFJR utilisent des produits naturels, biologiques et si possible locaux, et proposent un séjour sans alcool, ni tabac et ni drogue.
9. Les Accompagnateurs de Jeûne agréés FFJR appliquent les règles élémentaires de bienveillance, discrétion et du devoir de réserve.
10. Les Accompagnateurs de Jeûne agréés FFJR, dans une démarche de contrôle qualité, ont l'obligation de proposer le Questionnaire Qualité auprès de chaque jeûneur lors de chaque séjour.
11. Les Accompagnateurs de Jeûne agréés FFJR s'engagent à respecter les lois et les réglementations applicables dans notre domaine ainsi qu'à faire remonter toute difficulté.

événement indésirable, incident au conseil d'administration pour que la Fédération puisse mettre en œuvre des actions d'amélioration visant à renforcer la sécurité de tous.

12. Les Accompagnateurs de Jeûne agréés FFJR s'engagent à être en règle au niveau des assurances professionnelles et de toutes les démarches administratives nécessaires à l'exercice de la profession.

13. La FFJR s'engage à prévenir toute dérive sectaire au sein de ses centres. Les Centres et leurs encadrant s'engagent à ne pas prétendre apporter des solutions thérapeutiques à des maladies par le biais du jeûne ; ils s'engagent à ne pas tenir de discours susceptibles d'être interprétés comme incitant à rompre avec la médecine traditionnelle.

14. La FFJR surveille et évalue régulièrement que les pratiques des centres labellisés répondent aux valeurs, au cadre ainsi qu'au code éthique et déontologique de la FFJR.

15. Les Accompagnateurs de Jeûne agréés FFJR s'engagent à être transparent sur les tarifs des séjours, les dépenses associées et leur rémunération.

16. Les Accompagnateurs de Jeûne agréés FFJR s'engagent à collaborer avec les autorités de contrôle compétentes en matière de santé et de bien-être s'ils sont sollicités.

17. Les Accompagnateurs de Jeûne agréés FFJR s'engagent à avoir un PSCI valide et à participer une fois par an minimum à une session de formation continue portant sur les aspects légaux et/ou éthiques et/ou sanitaires liés à la pratique du jeûne.

18. Les Accompagnateurs de Jeûne agréés FFJR s'engagent à utiliser le logo FFJR sur leurs outils de communication et à afficher cette charte sur leur site.

19. Les Accompagnateurs de Jeûne agréés affichent cette charte ainsi que le document « Informations Importantes » reprenant les contacts et précisant que le séjour est accompagné par un professionnel non soignant agréé par la FFJR.

Article 7 : Soins assurés par des prestataires extérieurs séjours Jeûne et randonnée

Les soins et prestataires sont présentés sur la fiche d'inscription ainsi que sur le site internet www.escapade-cantal.fr.

Les inscriptions se font à travers le bulletin d'inscription ainsi que le premier jour du séjour.

Le nombre de places est limité et les disponibilités des prestataires sont variables en fonction des semaines et des pré-réservations.

Les premiers inscrits seront les premiers à bénéficier des soins disponibles.

Tout soin annulé moins de 24h avant, ou auquel le/la participante ne s'est pas rendue, est dû dans son intégralité au thérapeute concerné.

Article 8 : Paiements

8.1 Location gîte

8.1.1 Hébergement

Le paiement doit être réalisé avant l'arrivée des locataires en utilisant :

- Le module de réservation du site internet www.escapade-cantal.fr et notre partenaire One Shot Pay ;
- Un virement bancaire à destination de la SAS L'Escapade ;
- L'envoi d'un chèque à l'ordre de la SAS L'Escapade.

8.1.2 Taxe de séjour

La taxe de séjour est à régler sur place le jour ou la veille du départ selon les modalités suivantes : espèces, virement, chèque.

8.1.3 Service location de linge

Le paiement des locations de linge souscrites à l'arrivée ou en cours de location est à régler sur place le jour ou la veille du départ selon les modalités suivantes : espèces, virement, chèque.

8.2 Séjour Jeûne et Randonnée

Le solde du montant du séjour sera à régler sur place avant la fin du séjour.

L'Escapade – Lieu-dit Les Gones 15190 Saint-Saturnin

Portable : 06.75.47.43.21 – Adresse mail : bonjour@escapade-cantal.fr

La non-participation à l'une des activités proposées ou au repas de reprise n'entraîne aucune réduction.

Une facture peut être obtenue sur demande pendant ou après le stage.

8.3 Location VTT et VTTAE

Le paiement s'effectue après la signature du contrat de location. Si le ou les vélos ne sont pas restitués dans les délais prévus lors de la signature du contrat de location, un surcoût pourra s'appliquer comme évoqué dans ledit contrat.

Pour les locataires du gîte, le paiement peut s'effectuer jusqu'à leur départ.

Les modalités de paiement sont les suivantes : virement, espèce, chèque.

8.4 Location bain nordique

Le paiement peut s'effectuer jusqu'au départ des locataires.

Les modalités de paiement sont les suivantes : virement, espèce, chèque.

8.5 Accompagnement sportif

Le paiement s'effectue au terme de la prestation.

Pour les locataires du gîte, le paiement peut s'effectuer jusqu'à leur départ.

Les modalités de paiement sont les suivantes : virement, espèce, chèque.

Article 9 : Dépôt de garantie

9.1 Location gîte

9.1.1 Hébergement

Un dépôt de garantie est exigé après la signature de l'état des lieux d'entrée dans le logement.

Le montant du dépôt de garantie est de :

- 1 à 2 personnes : 400€ ;
- 3 à 4 personnes : 600€ ;

L'Escapade – Lieu-dit Les Gones 15190 Saint-Saturnin

Portable : 06.75.47.43.21 – Adresse mail : bonjour@escapade-cantal.fr

- 5 à 10 personnes : 900€.

Le dépôt doit se faire par chèque à l'ordre de la SAS L'Escapade, ce dépôt n'est pas encaissé.

9.1.2 Animaux de compagnie

Un dépôt de garantie supplémentaire de 400€ est exigé en cas de présence d'animaux de compagnie.

Le dépôt doit se faire par chèque à l'ordre de la SAS L'Escapade à l'arrivée des locataires, ce dépôt n'est pas encaissé.

9.1.3 Restitution et retenus éventuelles du ou des dépôts de garantie

Des retenus sont effectuées sur le dépôt de garantie en cas de :

- Dégradation ou détérioration anormale du logement ;
- Vol ;
- Malpropreté excessive ;
- Prestation(s) impayée(s) (location de linge, location de VTT, location du bain nordique) ;
- Dépassement d'occupation ;
- Retard dans le départ de l'hébergement.

La restitution du ou des dépôts se fait en fin de location, après remise des clés, dans un délai de 10 jours si le logement est laissé en l'état. En cas de dégradation de matériel constatée après un état des lieux contradictoire accompagné de l'inventaire, la caution est restituée dans les 60 jours, déduction faite des travaux occasionnés et sur présentation de facture. Si la caution s'avérait insuffisante, le locataire est tenu de rembourser les frais supplémentaires, sur présentation des factures correspondantes.

9.2 Location VTT et VTTAE

Un dépôt de garantie est exigé pour chaque vélo loué, son montant est de :

- VTT à assistance électrique : 1000€ ;
- VTT : 200€.

L'Escapade – Lieu-dit Les Gones 15190 Saint-Saturnin

Portable : 06.75.47.43.21 – Adresse mail : bonjour@escapade-cantal.fr

Le dépôt doit se faire par chèque à l'ordre de la SAS L'Escapade lors de la signature du contrat de location, il n'est pas encaissé.

La restitution se fait lors de la restitution et après inspection du ou des vélos. Des retenues peuvent être appliquées en cas de dégradation ou de casse non prévue dans le contrat de location signé entre les deux parties.

Article 10 : Conditions d'annulation

10.1 Location gîte

Le locataire peut annuler une réservation jusqu'à 30 jours avant le début du séjour. Il reçoit un avoir égal au montant initial de la réservation, utilisable en une ou plusieurs fois pendant 1 an.

Pour toute annulation à l'initiative des propriétaires, le locataire est intégralement remboursé.

10.2 Séjour Jeûne et Randonnée

10.2.1 Désistement de la part du client

En fonction de la date du désistement :

- Jusqu'à 30 jours avant le séjour : intégralité de l'acompte remboursé ;
- Moins de 30 jours avant le séjour : acompte non remboursé mais il pourra être réservé pour une autre inscription ;
- Moins d'une semaine avant le stage : la totalité du stage est dû (accompagnement et hébergement) car l'organisateur ne pourra trouver un(e) participant(e) dans un délai si court.

Une annulation de dernière minute devra être justifiée et prouvée pour bénéficier des mêmes conditions que pour une annulation comprise entre un mois et une semaine avant le début du stage, à savoir le non remboursement de l'acompte mais une possibilité de reprogrammer une inscription dans l'année en cours ou l'année suivante.

Cependant dans les cas suivants, l'acompte pourra être remboursé : découverte d'une maladie grave, découverte récente d'une contre-indication au jeûne notamment une grossesse.

L'Escapade – Lieu-dit Les Gones 15190 Saint-Saturnin

Portable : 06.75.47.43.21 – Adresse mail : bonjour@escapade-cantal.fr

Notez qu'une annulation sur présentation d'une certification est valable seulement pour la personne concernée par le certificat et non pour une ou plusieurs personnes de son entourage. Toute autre raison ne saurait constituer un motif de remboursement de l'acompte, notamment au cas où le jeûne ne vous conviendrait pas ou si vous souhaitez arrêter en cours de route.

10.2.2 Annulation de l'organisateur

L'organisateur se réserve le droit d'annuler un séjour si le nombre de participants est en dessous de 3 personnes, dans ce cas le client est intégralement remboursé.

10.3 Location bain nordique, location VTT et accompagnement sportif

Le client peut annuler sa demande jusqu'à 2 heures avant le début de la réservation.

L'organisateur peut annuler la réservation à tout moment avant le début de cette dernière.

Dans tous les cas, le client sera intégralement remboursé des éventuels frais engagés.

Article 11 : Réclamations

Toute réclamation peut être adressée aux propriétaires en utilisant le formulaire de contact du site internet www.escapade-cantal.fr.

Article 12 : Confidentialité

12.1 Identité du responsable du traitement des données

Les données sont collectées par la SAS L'Escapade dont les coordonnées sont disponibles ci-après.

12.2 Nature des données personnelles

Il est entendu par « donnée personnelle » toute information personnelle que vous êtes susceptible de partager à la société et qui peut permettre à cette dernière, directement ou indirectement, de vous identifier en tant que personne physique, par exemple lors d'une visite de site internet, d'une demande d'information, d'une réservation.

L'Escapade – Lieu-dit Les Gones 15190 Saint-Saturnin

Portable : 06.75.47.43.21 – Adresse mail : bonjour@escapade-cantal.fr

12.3 Les données personnelles collectées

La société peut collecter et traiter votre nom, prénom, numéro de téléphone et adresse email ainsi que des données sur votre physique ou votre santé pour les personnes qui complètent le formulaire d'inscription aux séjours Jeûne et randonnée.

12.4 Quand vos données personnelles sont-elles collectées ?

Les données peuvent être collectées au moment de vos réservations ou demande d'inscription ou lors d'une prise de contact votre part.

12.5 Finalité de la collecte de données

Au travers du site internet ou de la plateforme de réservation, la société collecte les données vous concernant qui sont strictement nécessaires aux finalités suivantes :

- Afin de gérer vos demandes d'information, de réservation ou d'inscription ;
- Pour gérer et suivre l'ensemble de la relation client ;
- Gérer l'inscription aux actualités et offres promotionnelles de la société (newsletter) ;
- Gérer des impayés et du contentieux ;
- La mesure de la qualité et de la satisfaction.

12.6 Transparence et finalité

Aucune donnée personnelle n'est ou ne sera collectée à votre insu. La société collecte et traite vos données personnelles uniquement aux fins décrites dans les présentes conditions générales.

12.7 Proportionnalité et pertinence

La société ne collecte et ne traite que les données personnelles nécessaires au bon traitement de votre demande ou à la personnalisation des services qui vous sont proposés.

12.8 Temps de stockage des données

La société ne conserve vos données personnelles que pendant la période nécessaire à leur traitement conformément à ce qui est prévu par la loi applicable.

12.9 Sécurité et confidentialité

La société s'engage à prendre les mesures nécessaires pour garantir la confidentialité des données et de ne pas divulguer à des tiers non autorisés.

Nous pouvons être amenés à transmettre vos informations personnelles aux autorités locales, si cela est exigé par la loi ou dans le cadre d'une enquête et conformément à la réglementation locale.

12.10 Respect de vos droits

Vous êtes informé de vos droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes ainsi que de votre droit d'opposition à la prospection commerciale conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

12.11 Droits d'accès, rectification et opposition

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous bénéficiez, sur simple demande écrite, d'un droit d'accès et de rectification sur les informations vous concernant.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer l'un de ces droits et obtenir la communication des informations vous concernant, il suffit de vous adresser à la société dont les coordonnées sont accessibles ci-après.

Contact :

Antoine Albaret

L'Escapade

1 Les Gones 15190 Saint-Saturnin

06 75 47 43 21

bonjour@escapade-cantal.fr

Siret : 10175346500018

Numéro TVA : FR49101753465



L'Escapade – Lieu-dit Les Gones 15190 Saint-Saturnin

Portable : 06.75.47.43.21 – Adresse mail : bonjour@escapade-cantal.fr